
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008 ;

Délibération CAC n° 36 - 2023

1- Procès-verbal du 15 septembre 2023

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votant.es : 57

Présent.es : 35

Représenté.es : 22

N'ont pas pris part au vote : 3

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 54

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : procès-verbal du 15 septembre 2023

Le procès-verbal du 15 septembre 2023 est approuvé.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

13 DEC. 2023
13 DEC. 2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Séance du 20 octobre 2023**

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008 ;
Vu l'avis du conseil d'administration en séance du 29 septembre 2023.

Délibération CAC n° 37 - 2023

**4- Elections à la commission d'Orientation et de Planification de la transition socio-environnementale (COP-TSE)
4-1 – représentant du collège des doctorant.e.s de la commission de la recherche**

Candidature de Louis AMIOT

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votant.es : 3

3 présent.es

Louis AMIOT : 3

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Louis AMIOT est élu à la commission d'Orientation et de Planification de la transition socio-environnementale (COP-TSE) en qualité de représentant des élu.es du collège des doctorant.es de la commission de la recherche.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

13 DEC. 2023

13 DEC. 2023

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008 ;
Vu l'avis du conseil d'administration en séance du 29 septembre 2023.

Délibération CAC n° 38- 2023

4- Elections à la commission d'Orientation et de Planification de la transition socio-environnementale (COP-TSE)
4-2- représentant.es du collège des usagers.ères de la commission de la formation et de la vie universitaire
Candidatures de Romain MARREC, Eliott LESUEUR et Maël RIZZON

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votant.es : 12
8 présent.es
4 représenté.es

Eliott LESUEUR : 4 voix
Romain MARREC : 9 voix
Maël RIZZON : 8 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA



Romain MARREC et Maël RIZZON sont élus à la commission d'Orientation et de Planification de la Transition socio-environnementale (COP-TSE) en qualité de représentant .es des élu.es usager.ères de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

13 DEC. 2023

13 DEC. 2023

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008 ;
Vu l'avis du conseil d'administration en séance du 29 septembre 2023.

Délibération CAC n° 39 - 2023

**4- Elections à la commission d'Orientation et de Planification de la transition socio-environnementale (COP-TSE)
4-3- représentant.es du collège des personnels du conseil académique plénier.**

Candidature de Pierre BONNY

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votant.es : 42
26 Présent.es
16 représenté.es

Votants : 42

Pierre BONNY : 39 voix – 3 blancs

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Pierre BONNY est élu à la commission d'Orientation et de Planification de la Transition socio-environnementale (COP-TSE) en qualité de représentant.e des élu.es des personnels du conseil académique plénier.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

13 DEC. 2023

13 DEC. 2023